



Demain se tient la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. En France, les enfants atteints de ce handicap scolarisés en milieu ordinaire sont minoritaires. Gabin, 8 ans, fait partie de ces quelques autistes "privilégiés" que l'école n'a pas rejetés. Au prix d'un combat acharné de ses parents.



Hier, Gabin n'est pas allé à l'école. Son accompagnatrice était malade. Depuis la rentrée, cette psychologue employée trente-cinq heures par semaine permet au petit garçon de 8 ans, autiste et hyperactif, d'aller en classe de CP une heure et demie chaque matin. Avec sa bonne bouille, Gabin s'y est fait des copains. Le reste du temps, il reçoit un soutien extrascolaire costaud, va chez l'orthophoniste et fait du sport pour canaliser une énergie débordante. Gabin s'exprime très peu mais comprend bien. Il commence à lire et sait depuis quelques jours écrire sur iPad les noms de Dora ou Tibère, ses personnages de dessin animé favoris. Des progrès significatifs rendus possibles en partie grâce à la scolarisation.

D'ici à la fin de l'année, Laurent et Marylou Savard, ses parents, souhaitent qu'il reste en classe la matinée

entière. Pour cela, il va falloir lutter. "On est tout le temps confrontés à des réticences de la directrice, de l'assistante sociale, de la psy scolaire, des instits. Au moindre problème de comportement, on remet en cause sa scolarité ou on vous dit qu'à cause de lui la classe prend du retard sur le programme", déplore Laurent, humoriste de métier et dont le one-man-show *Le Bal des pompiers* retrace son parcours du combattant pour faire scolariser son fils. "Quand on a un enfant différent, il faut aller au charbon, utiliser la ruse, la menace, l'humour, toutes les armes qu'on peut pour faire appliquer la loi", explique-t-il. La loi sur le handicap de février 2005 rend en effet obligatoire l'inscription à l'école des enfants handicapés, dont les autistes.

Or, en France, même pas 20 % des quelque 80 000 enfants atteints de troubles autistiques sont scolarisés



"Le but de l'école n'est pas de faire passer le bac à Gabin, mais de former le citoyen qu'il sera demain. C'est un futur adulte, il faut lui faire une place."

LAURENT SAVARD

en milieu ordinaire, la plupart du temps quelques heures par semaine seulement, et à la condition d'être accompagnés d'une assistante de vie scolaire. Un tiers reçoit une instruction – pas toujours adaptée – dans des instituts médico-éducatifs, en hôpital de jour, ou en école spécialisée. Le reste, soit la moitié

d'entre eux, n'a aucune scolarisation ! En 2004, le Conseil de l'Europe a bien condamné la France pour défaut d'éducation, mais, depuis, la situation ne bouge guère.

Un récent sondage publié par le collectif Autisme montre que seuls 18 % des enseignants pensent que le meilleur environnement pour les enfants autistes est l'école ordinaire. 61% d'entre eux estiment que l'école ne permet pas aux petits autistes d'apprendre dans de bonnes conditions, et 53 % que la présence de ces enfants différents empêche les profs de bien faire leur travail. Pour que le droit fondamental d'aller à l'école soit aussi respecté pour les enfants autistes, "il va falloir déplacer des montagnes, sans se décourager", dit Laurent. Et en gardant son sens de l'humour, forcément grinçant.



ALEXANDRA BOGAERT
WWW.METROFRANCE.COM



FOCUS

Une maladie mal connue

Ce n'est qu'en 2010 que la Haute Autorité de santé a donné une définition correcte de l'autisme, comme trouble envahissant du développement dont l'origine est neurobiologique ou génétique, et non psychologique. Pourtant, de nombreux médecins lient encore la maladie à une relation dégradée entre la mère et l'enfant. Une vision psychanalytique qui a la vie dure et qui explique le retard de la France en matière de traitement de la maladie. L'autisme se manifeste avant l'âge de 3 ans et affecte quatre garçons pour une fille.

Les symptômes varient d'un enfant à l'autre. Certains vont développer des capacités intellectuelles hors du commun (syndrome d'Asperger), d'autres vont avoir un déficit mental associé. Mais tous présentent des troubles des interactions sociales, de la communication verbale et non verbale, et des comportements stéréotypés et répétitifs.

On ne connaît pas le nombre exact d'autistes en France. Entre 350 000 et 600 000 personnes sont atteintes de syndrome autistique et de 5 000 à 8 000 nouveau-nés par an (soit 1 sur 150 environ) développent ce handicap pour lequel il n'existe pas de traitement. Mais un accompagnement précoce et adapté augmente les capacités relationnelles et l'autonomie de l'autiste.

● A.B